

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 11
Nombre de procuration : 2

SCRUTIN :

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Jean-Claude GIRARD
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Guillaume RUET
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Jean-François DODET
M. Thierry FALCONNET

M. Pierre PRIBETICH (pouvoir à Mme Céline Tonot)
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Délégation d'attribution du Conseil d'Administration à la Directrice – Rapport des délégations

Il est rappelé que par délibération du 22 décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions légales, de déléguer à la Directrice l'exercice des droits de priorité et de préemption, dont l'EPFL est titulaire ou délégataire.

Il doit être rendu compte de l'exercice de cette délégation lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de prendre acte** des décisions prises par la Directrice de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du Conseil d'Administration du 22 décembre 2020, telles que listées en annexe.

Signature numérique le 01/07/2024
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 01/07/2024
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL



**Arrêtés d'exercice du droit préemption urbain,
intervenues dans le cadre de la délégation à la Directrice**

- Bâtiment à usage d'atelier situé 31 rue Amiral Pierre à Dijon - Arrêté du 23 avril 2024 - pour un montant de 155 000 € - conforme aux données du marché immobilier local
- Immeuble à usage d'habitation situé 6 boulevard Thiers à Dijon - Arrêté du 05 juin 2024 - pour un montant de 680 000 €, dont 25 000 € TTC de commission à la charge du vendeur - conforme à l'évaluation des Domaines

Arrêté de consignation

- Ensemble immobilier à usage commercial et professionnel situé 6 rue Gay Lussac à Chenôve - Arrêté de consignation du 14 juin 2024 - Montant consigné : 420 000 € - Conforme à l'évaluation des Domaines